

Conclusions du Conseil européen de Hanovre: extrait sur l'union monétaire (27 et 28 juin 1988)

Légende: Le 28 juin 1988, le Conseil européen de Hanovre décide de confier à un comité d'experts présidé par Jacques Delors, président de la Commission européenne, la mission d'étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à une Union économique et monétaire (UEM).

Source: Bulletin des Communautés européennes. Juin 1988, n° 6. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Conclusions du Conseil européen de Hanovre", p. 184.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_hanovre_extrait_sur_l_union_monetaire_27_et_28_juin_1988-fr-70660e36-5c11-424e-a6f8-9e9e4d0f9fa7.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Conseil européen de Hanovre (27 et 28 juin 1988) Conclusions de la présidence

[...]

5. Union monétaire

Le Conseil européen rappelle que, en adoptant l'Acte unique, les pays membres ont confirmé l'objectif de réalisation progressive de l'union économique et monétaire.

Ils ont donc décidé d'examiner, lors du Conseil européen de Madrid, en juin 1989, les moyens de parvenir à cette union.

A cette fin, ils ont décidé de confier à un comité la mission d'étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à cette union.

Ce comité sera présidé par Jacques Delors, président de la Commission européenne.

Les chefs d'État et de gouvernement sont convenus d'inviter le président ou le gouverneur de leur Banque centrale à participer aux travaux du comité à titre individuel. Celui-ci comprendra également un autre membre de la Commission européenne et trois personnalités désignées d'un commun accord par les chefs d'État et de gouvernement. Ils sont convenus d'inviter :

- M. Niels Thygesen, professeur d'économie à Copenhague;
- M. Lamfalussy, directeur général de la Banque des règlements internationaux à Bâle, professeur d'économie à l'université catholique de Louvain-la-Neuve;
- M. Miguel Boyer, président de la « Banco exterior de España ».

Le Comité devra avoir terminé ses travaux en temps utile pour permettre aux ministres de l'Économie et des Finances d'en examiner les résultats avant les délibérations du Conseil européen de Madrid.

[...]